

COVID 19 – IMPORTANT MESSAGE DE VOTRE MAIRE

Sainte-Flavie vous rappelle qu'un plan municipal de gestion de crise est en vigueur depuis le 16 mars 2020 en lien avec la pandémie du COVID-19.

Chers(res) flavien(nes),

En cette période de crise sanitaire, permettez-moi tout d'abord de vous témoigner le support de votre municipalité en ces temps difficiles, soyez assurés que toutes les mesures souhaitables et requises qui relèvent de nos compétences ont été mises en œuvre depuis le tout début.

Nous savons que plusieurs de nos citoyens sont affligés par les conséquences sociales et financières de cette crise. Nous savons également que cette perturbation se poursuivra. C'est une situation difficile, qui fait appel à notre sens profond des responsabilités, à la recherche du bien commun et à la solidarité souhaitable que nous devons démontrer envers nos concitoyens. Sainte-Flavie est une communauté forte, nous avons confiance en cette force de résilience qui nous habite et en notre capacité à nous adapter, à nous entraider et à traverser cette épreuve avec courage, ensemble.

Soyez assurés que nous comprenons que certains d'entre vous peuvent aussi avoir des difficultés à acquitter une partie de leurs obligations financières, dont celles liées aux paiements de leurs taxes municipales. C'est dans cette optique que la municipalité de Sainte-Flavie a pris la décision le 30 mars dernier, lors d'une rencontre extraordinaire du Conseil, de ne pas imposer de pénalité ni d'intérêt à tout retard de paiement des taxes municipales 2020 jusqu'au 31 juillet. Nous avons pour ce faire modifié le taux d'intérêt sur les soldes passés dus à 0%.

Vous constaterez à la lecture de ce message que nous sommes en action et que nous avons mis en place un plan concret qui nous permet d'être efficaces dans cette gestion de crise.

Nous assurons les services essentiels à la population avec rigueur et constance. Toutefois, comme vous le savez, nous avons pris la décision de fermer l'accès public à nos bureaux municipaux en respect des consignes de distanciation sociale. Tous les services sont maintenus et offerts par téléphone, courriel et vidéoconférence.

Pour ce qui est du département des Travaux publics (aqueduc et eaux usées et voirie), l'ensemble des services se poursuit à 100% et la planification et la réalisation des projets inclus au budget 2020 sont toujours en cours.

Le plan de gestion de crise mise en place par votre municipalité pour assurer ses responsabilités à votre égard comporte plusieurs volets, en voici les principaux :

- 1)** Protection de nos employés par des mesures d'isolement, de télétravail, de séparation des départements (de la voirie et de l'administration). Des procédures strictes ont aussi été ajoutées aux routines quotidiennes (désinfection des aires publiques et privées du centre municipal, transport sécuritaire dans les véhicules de service, protocole pour les vêtements, etc.);
- 2)** Déploiement d'une stratégie de prestation des services essentiels et mise en place d'activités de formation pour les employés municipaux afin de les rendre mobiles et polyvalents pour qu'ils soient en mesure de remplacer leurs collègues pour réaliser les tâches prioritaires à accomplir (par département) ;
- 3)** Rencontre quotidienne du comité de gestion de crise (suivi des priorités et évolution des dossiers, réponses stratégiques aux situations courantes et urgentes) – Rencontre hebdomadaire des élus municipaux par vidéoconférence ;
- 4)** Coordination des actions avec nos partenaires (gouvernements, MRC, réseau de la santé, organismes communautaires) ;
- 5)** Gestion des liquidités et provisions financières pour pallier à des retards de paiements/versements (taxes, contributions, subventions) et à des dépenses d'urgences que la Municipalité devrait faire si la situation le commandait ;
- 6)** Mise en place d'un service d'appui, d'accompagnement et de référence pour nos citoyens(nes) via une ligne téléphonique spéciale dédiée à tous(tes) les flaviens(nes).

Toute personne qui se pose des questions en lien avec la gestion actuelle de la crise, qui vit des difficultés ou qui a des besoins spécifiques (obtention de services ou de biens de première nécessité) ou souhaite trouver des ressources gouvernementales, (locales, régionales ou nationales) pour obtenir des réponses peut appeler notre coordonnatrice aux activités municipales Laurence Bastien au numéro : (418) 775-7050, poste # 2612.

Je vous remercie pour le respect des consignes mises en place par les autorités gouvernementales. Nous sommes conscients des difficultés que peut engendrer cette période de confinement et sommes là pour vous.

Votre maire, Jean-François Fortin

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE RECRUTE POUR L'ÉTÉ 2020

EMPLOIS ÉTUDIANTS

GUIDE-INTERPRETE A LA GRANGE A DIME : L'étudiant devra guider les visiteurs pour les différentes expositions. Il devra également planifier des visites en lien avec le patrimoine militaire de La Mitis. Étudiant(e) du 5^e secondaire ou de niveau postsecondaire et être disponible du 20 juin au 16 août. Salaire offert : 13,10 \$ de l'heure.

PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL À LA GALERIE D'ART DU VIEUX PRESBYTÈRE : Les tâches consistent à accueillir les visiteurs, leur donner des informations concernant le parcours des artistes et les techniques utilisées, encaisser l'argent provenant des ventes d'œuvres ainsi que participer au montage/démontage des expositions, emballer les œuvres vendues. Étudiant(e) du 5^e secondaire ou de niveau postsecondaire et être disponible du 20 juin au 16 août. Salaire offert : 13,10 \$ de l'heure.

PRÉPOSÉ(E) À L'AMÉNAGEMENT DE PARCS: Les tâches consistent à assister l'horticultrice dans ses travaux : plantation, entretien et fertilisation des végétaux et arbustes. Développement des parcs, sentiers piétonniers, zones de jeux et autres espaces verts. Étudiant(e) de niveau postsecondaire et être disponible du 28 mai au 19 août. L'étudiant(e) devra posséder un permis de conduire valide. Salaire offert : 14 \$ de l'heure.

Pour tous les postes offerts, les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le vendredi 1 mai 2020. Seules les personnes retenues seront contactées pour les entrevues qui se dérouleront les 7 et 8 mai 2020.

EMPLOI SAISONNIER

JOURNALIER ET AIDE AU RESPONSABLE DES ESPACES VERTS :

La personne aidera le personnel des travaux publics et elle sera responsable de l'entretien de la tonte des espaces verts, de faire l'entretien de son équipement et de réaliser différents travaux de peinture et de réparations en lien avec les espaces verts.

Être admissible au programme de subvention salariale d'Emploi Québec et disponible du 19 mai au 2 octobre. La personne devra posséder un permis de conduire valide. Salaire offert : 14,50 \$ de l'heure.

Municipalité de Sainte-Flavie La Marée



Vol. 34 No. 1

Avril 2020

Pandémie #Covid_19!

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS :
Une responsabilité collective

Mise en œuvre des protocoles en milieu de soins

Tousssez dans votre coude

Jetez vos mouchoirs

Lavez vos mains

Adoption des mesures d'hygiène reconnues

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Votre gouvernement

Québec

#RESTEZCHEZVOUS

#ÇAVABIENALLER